

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adoption du Budget Primitif 2017 (budget principal en M14 et budget annexe en M4)

Le trois janvier deux mille dix-sept, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux de la Région, à Lille, sur convocation en date du vingt-sept décembre deux mille seize, sous la présidence de monsieur Christophe COULON.

Présents : 12 (Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur Bruno DUVERGÉ, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Monsieur Gérard PHILIPPE, Madame Anne VANPEENE)

Excusés : 4 (Monsieur Olivier DELBÉ, Madame Martine FILLEUL, Madame Valérie LÉTARD, Monsieur Claude PRUDHOMME)

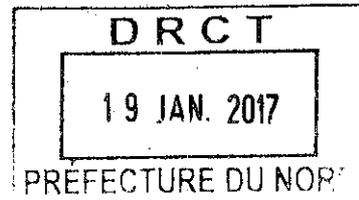
Pouvoirs : 4 (Monsieur Alain DELANNOY (pouvoir à Madame MESSEANE-GROBELNY), Monsieur Mickaël HIRAUX (pouvoir à Monsieur MONNET), Monsieur Daniel LECA (pouvoir à Monsieur CASTIGLIONE), Monsieur Philippe RAPENEAU (pouvoir à Monsieur COULON))

Absents : 0

Le Comité Syndical,
Vu l'exposé de son Président,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'instruction comptable M4,



Le Comité syndical, après en avoir délibéré,



DECIDE

- De voter les budgets par chapitres,

- D'approuver les chapitres du budget primitif (principal et annexe) 2016 du Syndicat Mixte Nord – Pas de Calais Numérique pour 2016 figurant en annexe de la présente délibération,

- Concernant le budget principal, de procéder à l'appel des participations statutaires pour le financement du fonctionnement courant du Syndicat mixte, pour les montants suivants :

Région Nord – Pas de Calais : 500 651,10 €
Département du Nord : 250 325,55 €
Département du Pas-de-Calais : 250 325,55 €

Ces participations seront appelées en 2 fois (1^{er} semestre 2017, 50% et 2^{ème} semestre 2017, 50%).

- Concernant le budget principal,
 - o De procéder à l'appel des fonds de concours au titre du périmètre concessif pour les montants suivants :

Région Nord – Pas de Calais : 48 000 €
Département du Nord : 24 000 €
Département du Pas-de-Calais : 24 000 €

 - o De procéder à l'appel des subventions pour les travaux réalisés en propre par le Syndicat mixte, pour les montants suivants :

EPCI : 584 305 €

 - o De procéder à l'appel des frais financiers au titre du périmètre concessif pour les montants suivants :

Région Nord – Pas de Calais : 22 500 €
Département du Nord : 11 250 €
Département du Pas-de-Calais : 11 250 €

- Concernant le budget annexe,
 - o de procéder à l'appel des fonds de concours pour les travaux réalisés en propre par le Syndicat mixte, pour les montants suivants :

Région Nord – Pas de Calais : 254 000 €
Département du Nord : 127 000 €
Département du Pas-de-Calais : 127 000 €

- o de procéder à l'appel des subventions pour les travaux réalisés en propre par le Syndicat mixte, pour les montants suivants :

EPCI : 2 663 946,25 €

- o de procéder à l'appel des frais financiers pour les travaux réalisés en propre par le Syndicat mixte, pour les montants suivants :

Région Nord – Pas de Calais : 116 000 €
Département du Nord : 58 000 €
Département du Pas-de-Calais : 58 000 €

Adopté par :

- Voix pour : 16
- Voix contre : 0
- Abstention : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 16

Pour extrait conforme :

Le Président du syndicat,



Monsieur Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le